

RÉPONSE – M 183 B – 23.04

Réponse du Conseil administratif à la motion M 183 A – 22.11

déposée par Mesdames Sophie BOBILLIER, Lucia DAHLAB, Barbara LANZILAO et Thérèse OSMAN WATA, et Monsieur Cédric BRINER, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

UNE VOITURE EN AUTOPARTAGE À 5 MINUTES DE CHEZ TOI !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 15 novembre 2022, la motion M 183 A – 22.11 invitant le Conseil administratif à faire l'inventaire des places en autopartage sur le territoire communal, à faire en sorte que des véhicules en autopartage soient accessibles à pied dans tous les quartiers, et à informer la population sur cette offre, a été adoptée par votre Conseil.

Conformément à ce qui est demandé par la motion, la Ville de Vernier a effectué un inventaire des places de véhicules en autopartage sur le territoire communal. Il s'avère que le secteur où l'offre est déficitaire est celui de Vernier-Village. Des discussions sont en cours avec la coopérative MOBILITY, qui a informé la Ville de Vernier qu'un nouveau véhicule sera mis en place à Vernier-Village en 2023. Une communication sera effectuée à ce sujet par la Ville de Vernier lorsque le véhicule sera mis à disposition.

La motion M 183 A – 22.11 est ainsi close

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 4 avril 2023

